

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

10/04/2024

N° E24000020 /25

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation d'un commissaire

Vu enregistrée le 27/03/2024, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes des 2 Vallées Vertes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet: *les projets de zonages d'assainissement des communes d'Abbenans et de Gondenans Montby* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Sylviane FOURE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

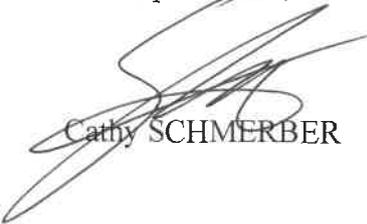
ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Pierre LEHEC est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes des 2 Vallées Vertes, à Madame Sylviane FOURE et à Monsieur Jean-Pierre LEHEC.

Fait à Besançon, le 10/04/2024

La présidente,


Cathy SCHMERBER